

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2012**

N°8 :

OBJET : Fermeture hivernale : présentation d'hypothèses

Présents :

Conseil général du Doubs

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président
- M. Jean-Pierre GURTNER, Conseiller Général
- M. Patrick RONOT, Conseiller Général

Etat

- M. Lazare PAUPERT, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

Conseil régional de Franche-Comté

- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

Ville de Besançon

- M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Conseiller Municipal

Ville d'Arc et Senans

- M. Jacques MAURICE, Maire

Personnalités qualifiées

- M. Daniel BOUCON
- M. Antoine BREHARD, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
- M. Michel ROIGNOT, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche
- M. Renaud TRIPET, Directeur du centre EVOLOGIA

Représentants du personnel de l'EPCC

- M. Daniel BLONDEY, responsable technique
- M. Lionel VIARD, responsable de la programmation culturelle

M. Jean GLASSON, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

- M. Christian DECHARRIERE, Préfet de Région a donné pouvoir à M. Lazare PAUPERT
- M. François FAVORY a donné un pouvoir non nominatif, attribué en séance à M. Claude JEANNEROT
- M. Claude JOURDANT a donné pouvoir à M. Jacques MAURICE

Absents excusés :

- M. Jacques BREUIL, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Noël GAUTHIER, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Jean-Michel LENIAUD, Universitaire
- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté
- M. Bertrand SUCHET, Délégué régional Electricité de France

Rapporteur : M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

EXPOSE

La situation économique contrainte de l'EPCC impose une réflexion sur les actions qui permettraient de réduire les charges de fonctionnement de l'établissement. Dans cette perspective, la fermeture de la Saline au public sur une partie de l'hiver constitue une option soumise au débat du Conseil d'Administration.

Malgré une très faible fréquentation du site en hiver, l'ouverture au public implique des coûts importants liés à la présence sur place de la majorité des salariés, à la nécessité de chauffage à un niveau élevé, ainsi qu'à l'entretien (ménage) de l'ensemble des surfaces de la Saline.

L'audit conduit par le cabinet TAM'S indique que le taux de remplissage des chambres gérées par le service « Réceptif » de la Saline ces dernières années est de 1% en décembre, de 2% en janvier et de 7% en février. Les agents d'accueils témoignent pour leur part de certaines journées pendant lesquelles ils ne voient que très peu (voire aucun) visiteurs.

D'une part, l'économie d'énergie (hors gel) que représenterait une fermeture au public de trois mois des services « Réceptif » et « Musées / Patrimoine » est estimée à environ 15 000 euros.

D'autre part, les cabinets THED et TAM'S qui ont conduit les récents audits réalisés auprès de la Saline Royale préconisent que l'organisation des ressources humaines soit adaptée à la saisonnalité des activités réceptives et patrimoniales. Dans cette perspective, une réflexion sur l'éventuelle renégociation de certains CDI à temps complet, dans les deux services concernés, en CDI intermittents ou en contrats saisonniers permettrait d'envisager des économies sur le plan de la masse salariale en cas de fermeture hivernale. Le chiffrage précis d'une telle hypothèse ne pourrait intervenir qu'après l'identification des modalités juridiques permettant, le cas échéant, de renégocier le statut de ces contrats de travail.

Ce travail nécessiterait, bien entendu, un échange approfondi avec les représentants du personnel avant toute autre démarche.

Sur la base de ces éléments, un avis du Conseil d'Administration permettra de bâtir le cadre dans lequel ces hypothèses pourraient être approfondies.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser la direction de l'EPCC à mener une étude sur l'éventualité d'une période de fermeture hivernale de la Saline Royale à partir de l'hiver 2013 - 2014.

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

Le Conseil d'Administration

APRES AVOIR VOTE

AUTORISE à l'unanimité la direction de l'EPCC à mener une étude sur l'éventualité d'une période de fermeture hivernale de la Saline Royale à partir de l'hiver 2013-2014.

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans
Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 11.12.12
Et de la publication le : 11.12.12

Le Président

Claude JEANNEROT

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 11 DEC. 2012